AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE ULP23-2-76153076

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE"
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX - B.P. 355 - 62005 ARRAS - Tél. : 21.04.21

Rég. recettes Dir. Dép. Agric.
13, Grand-Place - 62022 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL
50 F

Bulletin N°52 - 19 FEVRIER 1976

REABONNEMENT RAPPEL

Il est maintenant urgent de renouveler le réabonnement au périodique Avertissements Agricoles pour 1976. Nous prions toutes personnes, groupements et collectivités qui n'auraient pas encore réalisé celui-ci de bien vouloir le faire dans les meilleurs délais et au plus tard AVANT LE 28 FEVRIER, faute de quoi nous ne pourrons garantir la continuité des envois du bulletin et de la revue Phytoma.

ARBORICULTURE FRUITIERE

TRAITEMENTS D'HIVER

Ces traitements sont effectués après la taille pendant le repos complet de la végétation et consistent en un nettoyage par "lavage" du tronc et des rameaux. Le volume des pulvérisations devra se situer entre 1 000 et 1 500 litres par hectare.

Ces interventions ont pour but :

1 - La cicatrisation des plaies de taille

2 - La réduction du taux d'infestation des parasites végétaux et animaux : les mousses, les lichens, les périthèces de Tavelure, de chancre, d'oïdium, les oeufs de pucerons, acariens, cochenilles, etc...

La phytopharmacie actuelle met à la disposition des arboriculteurs suivant les buts qu'ils recherchent, les produits suivants :

- le cuivre : utilisable en pulvérisation pour cicatriser les plaies et détruire les champignons parasites. On l'utilise également en solutions plus concentrées pour badigeonner les chancres après un curetage soigneux,

- les huiles de goudron ou huiles d'anthracène : qui permettent une bonne destruction des mousses et des lichens et dans une certaine mesure les oeufs d'acariens et d'insectes.

Les doses d'emploi sont les suivantes :

7,5 litres par hectolitre pour les spécialités commerciales contenant 65 % d'huile,
7 litres " " " " " " 75 % " ,
6 litres " " " " " " 80 % " .

- les huiles de pétrole ou huiles minérales ou huiles blanches d'hiver : ces huiles ont surtout une action ovicide. Les doses d'emploi sont les suivantes :

4 litres par hectolitre pour les spécialités commerciales contenant 70 % d'huile,
3,5 litres " " " " " " 75 % " ,
3 litres " " " " " " 80 % " .

- les colorants nitrés (D.N.O.C.): leur action est principalement ovicide. La dose d'emploi est de 600 g de matière active par hectolitre.

- les huiles jaunes (mélange d'huile blanche et de colorants nitrés) : efficaces contre les cochenilles et les oeufs d'insectes.

.../...

7

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE DIRECTEUR-GÉRANT : P. JOURNET

- les oléoparathions et oléomalathions : leur action est ovicide, mais ils sont aussi efficaces contre les cochenilles. Contrairement aux autres produits qui doivent s'employer pendant le repos complet de végétation, on peut les utiliser jusqu'au stade C3 (stade oreille de souris).

Ces traitements ne doivent pas être systématiques. Leur opportunité devra être fonction de l'état sanitaire actuel du verger et du taux d'infestation des ravageurs durant la précédente campagne. Nous pensons notamment à l'araignée rouge qui a connu un important développement dans certains vergers de la deuxième quinzaine d'Août à fin Septembre.

Pour justifier une intervention contre les oeufs d'acariens, nous vous proposons une méthode simple qui permet de déterminer le seuil d'intervention. On utilise pour les comptages une loupe grossissante 8 fois.

Il s'agit de dénombrer les oeufs d'acariens viables (oeufs rouges) se trouvant à la base des bourgeons ou des dards que l'on aura prélevés selon un protocole déterminé.

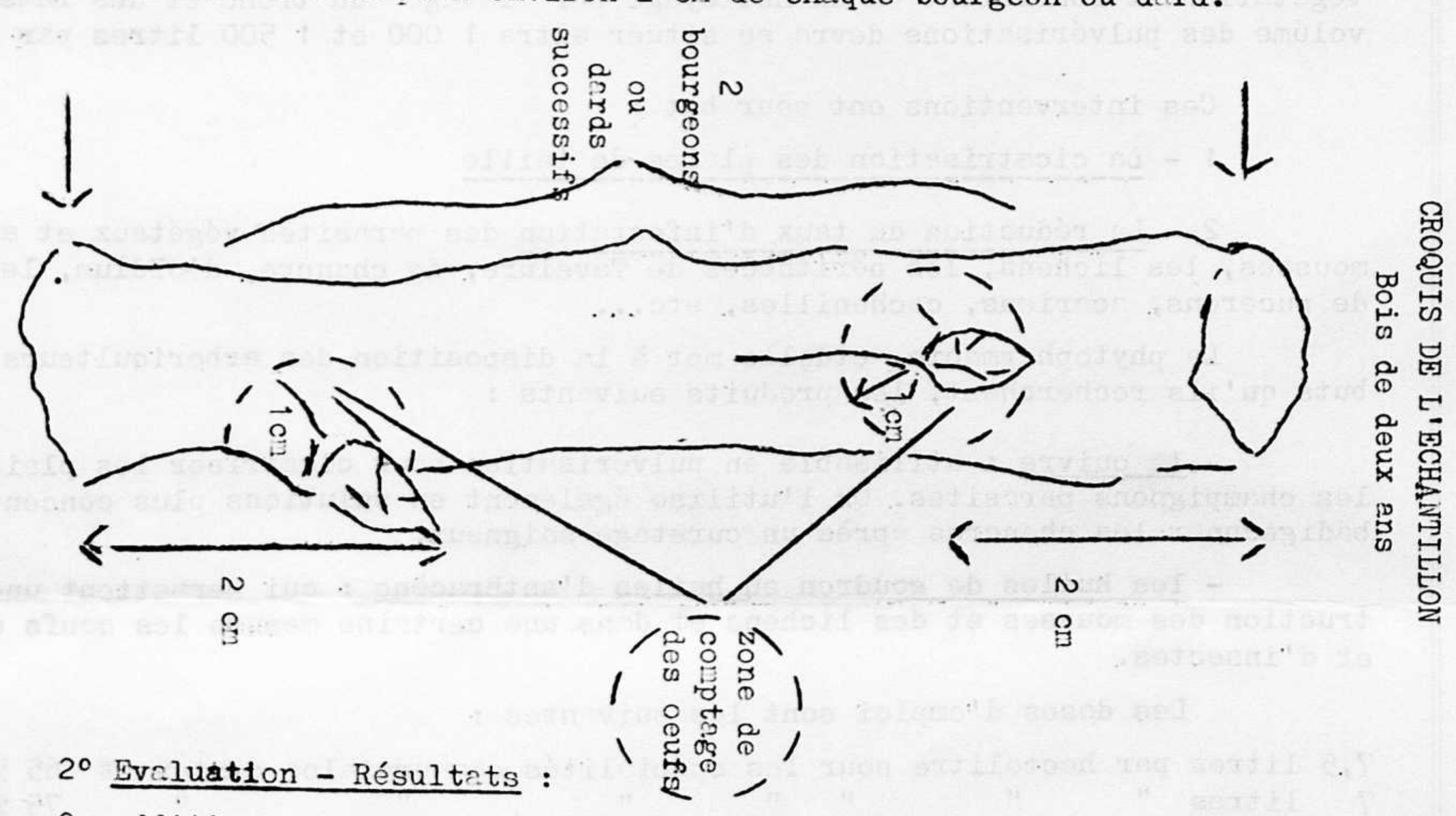
Méthode :

1° Echantillonnage :

L'échantillon est constitué de deux dards ou bourgeons successifs développés, situés directement sur du bois de deux ans, à hauteur d'homme ; les bourgeons ne doivent pas avoir une longueur supérieure à 3 ou 4 cm.

Par unité culturale homogène, on prélève, pour examen sur place, deux échantillons par arbre (selon 2 orientations opposées) sur trente arbres bien répartis.

On a donc au total 60 échantillons comprenant 60 x 2 = 120 bourgeons ou dards. Chaque échantillon est coupé à environ 2 cm de chaque bourgeon ou dard.



2° Evaluation - Résultats :

On additionne les nombres d'oeufs comptés à la base des 120 bourgeons ou dards. Ensuite, on ramène ce nombre d'oeufs à la valeur correspondant à 60 bourgeons ou dards en divisant ce total par deux.

Sachant que le seuil d'intervention pour notre région est de 2 000 oeufs viables, l'intervention sera justifiée si le chiffre trouvé est supérieur à 2 000

Les Ingénieurs Chargés des Avertissements Agricoles - Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE"

A. DROUHARD - G. CONCÉ - S. LAFON

P. COUTURIER

C.P.P.A.P. - N° 534 A.D.